

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
11e séance  
tenue le  
lundi 22 octobre 1990  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 11e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/45/PV.11  
1er novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. ALLAGHANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau et leur souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de la Commission à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais dire que nous souhaitons vivement coopérer avec vous dans l'accomplissement des nobles tâches qui vous ont été confiées.

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite se félicite de l'évolution positive des relations entre l'Est et l'Ouest, dont les débuts étaient clairement amorcés au cours de la dernière session de la Commission. Cette évolution s'est intensifiée après les changements politiques radicaux intervenus en Europe centrale et orientale, qui se sont traduits récemment par l'unification de l'Allemagne, ce qui ouvrira sûrement la voie à une stabilité et à une coopération accrues sur le continent européen.

Je voudrais également évoquer d'autres événements positifs qui se sont produits dans d'autres régions du monde, comme la libération de Nelson Mandela et Brunéi Darussalam volonté de mettre un terme au système d'apartheid et à l'abominable discrimination raciale en Afrique du Sud. Des événements positifs se sont également produits en Amérique centrale, au Cambodge et dans d'autres régions de tension. Dans tous ces progrès, les efforts des Nations Unies et du Secrétaire général, que nous apprécions grandement, ont joué un rôle important et louable.

M. Allaghany (Arabie saoudite)

Malheureusement, cette tendance positive dans les relations internationales ne s'étend pas à tous les problèmes. Il reste quelques sérieux problèmes régionaux, tels que l'agression brutale de l'Iraq contre le Koweït et le pillage de tout un peuple et de tout un pays en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est également un crime contre l'humanité. En outre, c'est une menace à la paix et à la sécurité de l'Arabie saoudite, qui a amené celle-ci à prendre des mesures légitimes pour assurer la primauté du droit. De plus, nous avons pris sans réserve l'engagement d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité afin de régler cette crise conformément aux dispositions de la Charte.

La question de la Palestine continue après tant d'années de figurer à l'agenda de l'Organisation. Le sang des fils de la Palestine est versé quotidiennement dans les territoires occupés, que les forces d'occupation refusent d'abandonner, en dépit de toutes les différentes résolutions qui ont été adoptées et qui s'accumulent depuis des décennies.

Nous pensons - et nous partageons certainement tous la même conviction - que l'instauration de la paix et la sécurité internationales dépend du respect absolu des dispositions de la Charte - et de tous les autres instruments qui font partie maintenant du droit international - et de l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Des progrès sensibles ont été faits récemment dans les négociations du désarmement. Ces progrès se sont traduits par la détente dont nous avons été témoins dans l'arène internationale. Cependant, il y a encore des Etats Membres qui refusent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération sans justification acceptable. Ces Etats nient posséder de ces armes. Cependant, tout indique qu'ils les possèdent. Il faut mentionner ici en particulier Israël qui, en plus de ces armes, possède des armes chimiques et des armes bactériologiques. Tous les peuples du monde réclament une interdiction générale de toutes ces armes mortelles pour mettre fin à l'ère de la menace. Nous espérons que toutes les mesures nécessaires seront prises pour empêcher que les applications scientifiques et les utilisations des matériels utilisés servent à la fabrication des armes de destruction massive. Nous espérons que de telles armes seront contrôlées et que le trafic international de ces matériels qui sont utilisés pour menacer les autres seront interdits.

M. Allaghany (Arabie saoudite)

Il y a différentes questions à l'ordre du jour de la Commission relatives à la création de zones dénucléarisées dans différentes parties du monde. Des progrès considérables ont été faits pour créer de telles zones, excepté dans la région du Moyen-Orient où Israël nie posséder des armes nucléaires, ou bien insiste pour que l'on réunisse des conditions préalables, qu'il soit inacceptables pour les pays de la région.

La création de telles zones doit contribuer à la stabilité et à la non-prolifération nucléaire dans la région, et, en général, compléter un désarmement global. Il faut mentionner ici le rôle efficace et vital joué par la Conférence du désarmement qui, nous l'espérons, bénéficiera de l'appui nécessaire de tous les Etats participant à ces travaux.

Outre le besoin de conclure une convention internationale interdisant la fabrication, l'utilisation et le stockage des armes nucléaires et chimiques, il y a également un besoin urgent d'augmenter l'efficacité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous espérons que cela sera achevé pendant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire qui se tiendra au cours de l'été 1991. En outre, nous espérons que nous pourrions procéder à des échanges de renseignements tels que ceux prévus dans l'Acte final de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1986. Cela renforcera certainement l'efficacité de la Convention.

Ma délégation se félicite de l'accord intervenu entre le Sénat américain et le Soviet suprême sur la ratification du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et du Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Nous espérons que ces négociations continueront entre les deux puissances de façon à aboutir à un accord interdisant tous les essais nucléaires, que ce soit dans l'atmosphère ou sous terre.

L'un des problèmes véritablement inquiétant est celui de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous appuyons tout effort destiné à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que le

M. Allaghany (Arabie saoudite)

comité pertinent de la Conférence du désarmement à Genève pourra trouver une solution aux divergences qui existent entre certains Etats à ce sujet.

La Commission est saisie de 27 points concernant le désarmement sous toutes ses formes, dont certains incluent des sous-divisions qui, parfois, traitent jusqu'à 10 autres sujets. Par conséquent, afin que le temps qu'elle consacre à ces sujets soit utilisé au mieux, la Commission devrait se concentrer sur les points sur lesquels un accord peut être réalisé facilement ou, tout au moins, sur ceux qui rallient une large majorité favorable, ou devrait faire certaines recommandations à la Conférence du désarmement, en tenant compte des intérêts et des préoccupations des pays concernés.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Secrétariat, en particulier le Département des affaires de désarmement, de ses travaux sur la question du désarmement depuis le début de son examen à l'Organisation des Nations Unies. Mes félicitations s'adressent en particulier à M. Yasushi Akashi, Sous-Secrétaire général du Département des affaires de désarmement, et à ses collaborateurs qui ont déployé de grands efforts dans ce domaine.

M. SINGH (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, les félicitations chaleureuses de la délégation indienne s'adressent à vous et aux autres membres du bureau à l'occasion de vos élections respectives. Il est très encourageant de voir un éminent représentant de notre voisin proche et amical, le Népal, présider nos débats. Nous sommes convaincus que la présente session parviendra à des résultats féconds sous votre conduite éclairée. Nous tenons à vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos responsabilités.

M. Singh (Inde)

La Première Commission se réunit à un moment important des négociations sur le désarmement. De nouvelles chances pour le désarmement se sont offertes, à la suite des changements politiques radicaux en Europe et dans les relations Est-Ouest. Cependant, l'humanité continue de faire face à une menace sans précédent d'auto-anéantissement du fait de l'accumulation massive d'armes nucléaires et de la compétition dans ce domaine. Nous nous félicitons par conséquent des initiatives bilatérales prises par les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques en matière de désarmement nucléaire, et ce sont là des mesures concrètes qui vont dans le bon sens. A ce propos, nous nous réjouissons vivement de l'attribution cette année du prix Nobel de la paix au Président Gorbatchev et nous profitons de cette occasion pour rendre hommage au rôle éminent qu'il joue dans le domaine du désarmement et de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous attendons impatiemment la conclusion d'un traité sur la réduction des armes stratégiques (START) et d'un accord sur les forces classiques en Europe d'ici à la fin de l'année, comme promis. Toutefois, ces accords ne sauraient autoriser l'Organisation des Nations Unies ou l'opinion internationale à se réjouir trop tôt, car d'immenses arsenaux subsisteraient. Les mesures concrètes de désarmement adoptées jusqu'à présent n'ont concerné que deux des cinq Etats dotés d'armes nucléaires; et ces mesures elles-mêmes - qui ont été inscrites dans le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI) - ne représentent qu'une portion infime des arsenaux nucléaires des deux pays. Il n'existe pas d'engagement de principe de renoncer à la doctrine de la dissuasion nucléaire. En outre, les moyens de perfectionner la qualité des armes nucléaires et la possibilité d'utiliser à des fins militaires les matières fissibles qui restent après la destruction des vecteurs subsistent. Cet inconvénient assombrit beaucoup l'accord START projeté qui a baissé ses prévisions de réduire de 50 % les arsenaux stratégiques. On a estimé que l'accord START ne ferait que réduire les stocks des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques du niveau actuel de 95 % du total mondial à un peu plus de 92 %. Bien que nous reconnaissons que les accords FNI et le projet d'accord START constituent un bon début et que le monde espère d'autres réductions plus importantes dans le cadre de START II, ces faits donnent une idée de la distance qui nous sépare de l'objectif final.

M. Singh (Inde)

Avec la fin de la guerre froide, nous estimons que le moment est des mieux choisis pour que la communauté internationale remette en question une fois de plus la validité des théories qui justifient la perpétuation d'une stratégie fondée sur les armes nucléaires. Les relations entre Etats devraient être basées sur la coopération et le dialogue et non sur les craintes mutuelles et une hostilité inaltérable. Un nouvel ordre international de sécurité doit être créé pour nous préparer à une transition vers un monde exempt d'armes nucléaires. Une paix et une sécurité durables ne sont concevables qu'avec la participation de la communauté internationale sur la base des principes de la Charte des Nations Unies. Seul un programme assorti d'un calendrier strict pour l'élimination des armes nucléaires permettrait de maintenir un processus continu de réductions substantielles jusqu'à ce que nous soyons libérés de la menace nucléaire. Nous avons également besoin d'assurances claires que les armes nucléaires qui sont éliminées ne seront pas remplacées progressivement par des armes nouvelles et plus perfectionnées.

Le plan d'action présenté par l'Inde à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement en tant qu'esquisse d'un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et de violence contenait un calendrier systématique, rationnel et applicable pour atteindre ces objectifs. Ce plan demande à la communauté internationale de négocier un engagement ayant force obligatoire en ce qui concerne un désarmement général et complet. L'essentiel de notre proposition est de parvenir à l'élimination de toutes les armes nucléaires en trois étapes sur 22 ans. Le désarmement nucléaire constitue assurément la pièce maîtresse de chacune des étapes du plan mais celui-ci prévoit également d'autres mesures collatérales telles que l'interdiction des armes chimiques ou radiologiques, un moratoire sur la mise au point, l'essai et le déploiement d'armes dans l'espace, la création d'un système propre à encourager le progrès technologique tout en interdisant leur application à des fins militaires, la mise au point d'un système de vérification unique, intégré, multilatéral; et la réduction des armes et des forces classiques à des niveaux dictés par les besoins minimums de la défense. Ces mesures devront s'accompagner de la recherche d'une autre manière de concevoir la sécurité sans armes nucléaires, qui répondrait aux besoins légitimes de tous les Etats tout en accroissant la confiance et la coopération mutuelles.

Les événements positifs des trois dernières années depuis la Conférence des Nations Unies sur le désarmement et le développement n'ont fait que confirmer les

M. Singh (Inde)

prémises essentielles de la Conférence. L'économie mondiale reste aux prises avec une crise de caractère structurel. Les événements survenus récemment dans la région du Golfe ont imposé des fardeaux insupportables à bon nombre de pays en développement, dont le mien.

En vif contraste avec l'insuffisance des ressources qui permettraient de relancer la croissance des pays en développement, des sommes effarantes, proches d'un trillion de dollars, se trouvent détournées tous les ans à des fins militaires. Les pays en développement sont doublement atteints : d'abord, par l'effet néfaste direct des dépenses militaires qu'ils doivent assumer eux-mêmes pour parvenir au niveau minimum de défense afin de répondre à la nature et au perfectionnement des armes dont la menace pèse sur leur sécurité générale; et, en deuxième lieu, par les effets défavorables sur l'économie globale des dépenses militaires de pays qui ont un budget militaire important. Le moment est venu d'étudier sérieusement les moyens de diriger les dividendes de la paix vers le développement des pays du Sud qui ont dû subir les incidences économiques néfastes de l'accumulation sans précédent d'armes pendant la dernière décennie. Le lien entre le désarmement et le développement devrait rester au centre de nos débats à la présente session.

Les causes profondes de l'insécurité mondiale vont bien au-delà du seul calcul de la parité militaire. Elles sont liées à l'instabilité engendrée par la pauvreté très répandue, la misère, l'accroissement démographique, la famine, les maladies et l'analphabétisme. Elles sont liées à la dégradation de l'environnement. Elles sont mêlées à l'injustice et à l'inégalité de l'ordre mondial actuel. L'effort visant à assurer la sécurité de tous doit être accompagné d'un autre effort visant à donner des chances à tous avec des possibilités équitables de parvenir à la réussite. Seule une approche générale éclairée peut fournir la réponse; et notre approche future devra être guidée par l'effort multilatéral avec toute sa vigueur. Le bilatéralisme et le multilatéralisme ne sauraient s'exclure l'un l'autre; au contraire, ils doivent se compléter et se renforcer l'un l'autre. Dans le domaine du désarmement nucléaire, l'effet du progrès bilatéral devrait se faire sentir dans le domaine multilatéral. Cependant, il ne s'est pas encore traduit en termes concrets dans les instances multilatérales.

A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a déclaré que l'élimination du danger de la guerre nucléaire constituait



M. Singh (Inde)

la tâche la plus importante et la plus pressante à l'heure actuelle. Au cours des années qui ont suivi, l'Assemblée générale a adopté des résolutions à d'écrasantes majorités sur les sujets les plus urgents touchant le désarmement nucléaire, tels que la prévention de la guerre nucléaire, le gel de la fabrication d'armes nucléaires et l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Malgré le mandat très précis donné par l'Assemblée générale à la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation, la Conférence a été privée de la possibilité d'entamer des négociations véritables sur l'une ou l'autre de ces questions essentielles.

Depuis de nombreuses années, l'Inde a soutenu, tant à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale, que les négociations portant sur une convention interdisant le recours à la menace et à l'emploi d'armes nucléaires constituaient la première étape indispensable pour éliminer ces armes et prévenir la guerre nucléaire. Aujourd'hui, il est reconnu qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc jamais être livrée. La nécessité de s'engager à éliminer les armes nucléaires est aujourd'hui généralement reconnue aussi. Ces positions sont incompatibles avec une doctrine de sécurité qui réserve le droit de recourir aux armes nucléaires.

M. Singh (Inde)

Une guerre nucléaire ne peut rétrograder en guerre classique. C'est une dangereuse illusion de croire que les armes nucléaires nous ont apporté la paix. Il ne saurait y avoir de garantie absolue contre le recours aux armes de destruction massive. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont eux-mêmes envisagé l'éventualité de l'échec de la dissuasion et pris des mesures pour empêcher qu'une guerre nucléaire n'éclate par accident. Les êtres humains ne sont pas parfaits; ils peuvent s'abandonner à la panique ou à la folie. Les systèmes technologiques sur lesquels ils s'appuient sont loin d'être infailibles. Nos mécanismes institutionnels et interactifs sont imparfaits. De plus, la doctrine de la dissuasion est fondée sur l'hypothèse que les relations internationales sont figées dans une hostilité permanente.

La convention sur le non-recours aux armes nucléaires fera non seulement disparaître la menace d'un holocauste nucléaire qui plane sur notre planète, mais éliminera également la légitimité tout à fait injustifiable que l'on cherche à conférer aux armes nucléaires en tant que monnaie de pouvoir. Face au danger d'un anéantissement général, la distinction entre le puissant et le faible a perdu toute signification. Ainsi, nous sommes convaincus que les pays qui ne possèdent pas d'arsenaux nucléaires ont aussi pour responsabilité de déterminer le sort de ces arsenaux et sont résolus à l'exercer. Le sentiment qu'une guerre nucléaire ne doit pas être menée devrait par conséquent revêtir la forme d'un engagement multilatéral.

Dans le droit fil d'une convention sur l'interdiction de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires figure l'appel lancé aux Etats nucléaires pour qu'ils gèlent immédiatement la fabrication de ces armes et des matières fissiles consacrées à des fins d'armement. Les matières fissiles ainsi libérées par suite du démantèlement des ogives nucléaires devraient être placées sous contrôle international et non pas servir à la fabrication de systèmes d'armes plus perfectionnés. L'argument selon lequel un gel perpétuerait les déséquilibres actuels n'est pas fondé. Le concept de parité est parfois invoqué comme préalable et quelques fois comme objectif. Le dilemme de la parité ne sera résolu que si l'on admet qu'elle est absolument sans rapport avec la question nucléaire, que ce soit sur le plan politique, militaire ou opérationnel. L'élan politique que suscitera un accord réussi relatif aux pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) n'aboutira à sa conclusion logique que si les négociations ont

M. Singh (Inde)

lieu dans un cadre multilatéral de façon à faire intervenir d'autres Etats dotés d'armes nucléaires qui se sont jusqu'ici tenus en dehors du processus. Dans ce cadre, et au lendemain d'un accord START, l'idée d'un gel des armes nucléaires et des matières fissiles correspondantes deviendrait tout à fait d'actualité.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires est une autre question connexe. Pendant de nombreuses décennies, les Etats dotés d'armes nucléaires sont restés sourds aux appels de la communauté mondiale les exhortant à mettre fin aux essais d'armes nucléaires et à arrêter le processus continu de mise au point et d'amélioration du caractère meurtrier des armes nucléaires. Le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement a été créé à la fin de la session de cet été sans avoir reçu de mandat en bonne et due forme pour négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous avons accepté cette décision dans l'espoir sincère qu'elle marquerait le début des efforts en vue de la conclusion d'un tel traité. Toutefois, avant même que le Comité spécial ait pu adopter un programme de travail, des doutes ont été émis quant à son rétablissement au tout début de la session de 1991. Pendant longtemps, l'insuffisance de la vérification a été avancée pour justifier la réticence à conclure un tel engagement. Ceci s'est révélé dépourvu de tout fondement. L'évolution de la surveillance sismique, la proposition contenue dans l'Initiative des six nations de contrôler un moratoire sur les essais nucléaires, les résultats des délibérations du Groupe d'experts scientifiques sous les auspices de la Conférence du désarmement de Genève, les possibilités de créer un réseau sismique international et la vérification des protocoles pour des accords bilatéraux entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur un traité d'interdiction totale des essais et un traité sur les explosions nucléaires pacifiques, tout cela montre clairement que la vérification ne doit plus être un obstacle à la mise en train de négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Le Groupe d'experts scientifiques de Genève a commencé ses expériences sur la collecte et l'échange de données sismiques au niveau global. La déclaration par tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'un moratoire sur les essais, coïncidant avec ces expériences est une mesure qui pourrait être examinée pour vérifier leur efficacité. Dès lors, l'infrastructure de ces expériences pourrait revêtir un caractère permanent.

M. Singh (Inde)

Lorsqu'il verra le jour, le traité d'interdiction des essais nucléaires, devra être conforme aux objectifs du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et faire en sorte de ne pas priver la majorité des nations des avantages découlant de l'évolution des techniques dans le domaine nucléaire tout en laissant à une poignée d'Etats le loisir d'en tirer profit. Le traité devrait avoir pour objectif d'empêcher les essais d'armes nucléaires et, ainsi, d'entraver de façon non discriminatoire la prolifération des armes nucléaires tant horizontale que verticale. Il ne saurait être conçu comme un instrument destiné à freiner les progrès techniques ou à perpétuer le division du monde en deux catégories de nations. Le traité devrait être compatible avec tous les instruments internationaux existants ayant trait aux essais nucléaires qui renferment des dispositions séparées afférant aux explosions nucléaires pacifiques, et tenir compte ainsi sur une base d'égalité absolue des intérêts des Etats dotés d'armes nucléaires et de ceux des Etats non dotés d'armes nucléaires.

La Conférence d'amendement visant à transformer le Traité sur l'interdiction partielle des essais en traité sur l'interdiction globale des essais se tiendra à New York en janvier de l'année prochaine. Nous espérons que cette conférence contribuera de façon significative à la réalisation d'un traité sur l'interdiction globale des essais, un but très largement appuyé par les Etats Membres et la communauté mondiale. L'Inde a donné son plein appui à la proposition avancée par le Mexique, la Yougoslavie, l'Indonésie, le Pérou, le Venezuela et Sri Lanka, convaincue depuis toujours qu'un traité d'interdiction globale des essais représente une mesure essentielle vers l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. La preuve manifeste de la précision des techniques de vérification existantes contribuerait beaucoup au succès de la Conférence d'amendement.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) a achevé ses travaux à Genève le mois dernier. Bien que l'Inde ait adopté une attitude de principe hostile à l'approche discriminatoire du TNP, notons toutefois que l'Inde a joué un rôle de pionnier en inscrivant la question de la non-prolifération à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Malheureusement, le TNP de 1968 n'a pas permis un équilibre acceptable des responsabilités et des obligations mutuelles entre des puissances nucléaires et des puissances non nucléaires. L'Inde continue d'être favorable à un régime de non-prolifération véritable, complet et large en tant qu'élément d'un système de

M. Singh (Inde)

paix et de sécurité internationales auquel tous les pays participeraient sur un pied d'égalité et qui viserait à libérer totalement notre monde des armes nucléaires.

La communauté internationale a reconnu que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. L'évolution de la recherche et de la technologie spatiales permet d'entrevoir les avantages que chaque pays peut en tirer dans le domaine des communications, de la météorologie et de la télédétection mais, pour ce faire, il faut que l'espace extra-atmosphérique demeure exempt de tout type d'armes. L'espace, cette nouvelle frontière, ne devrait pas devenir le champ d'application de la doctrine selon laquelle la sécurité à long terme doit reposer sur les armes. Depuis 1985, la Conférence du désarmement n'a pu entreprendre de négociations concrètes susceptibles de renforcer le régime juridique international qui s'applique à l'espace extra-atmosphérique.

Le régime actuel impose certaines restrictions juridiques pour ce qui est du placement dans l'espace de certains types d'armes. Toutefois, ces limitations ne sont pas globales et ne s'appliquent pas à tous les types de systèmes d'armes. Les armes à énergie dirigée, de même que les armes qui peuvent être placées dans l'espace sans entrer dans l'orbite terrestre, ne sont pas concernées par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique actuel. D'autres limitations du régime juridique existant et des accords bilatéraux tels que le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles sont devenues plus évidentes à la lumière de l'évolution technologique.

M. Singh (Inde)

De nouveaux instruments juridiques traduisant aussi bien la réalité politique que l'évolution des techniques doivent être élaborés. Des propositions ont été faites tendant à conférer l'immunité aux satellites, surtout à ceux qui ouvrent de nouvelles possibilités de croissance économique et de sécurité internationale. Il y aurait lieu d'amender le Traité de l'espace de 1967 ou de lui adjoindre un protocole.

Tout en appuyant les diverses propositions de négociation de mesures concrètes destinées à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'Inde a particulièrement insisté sur la conclusion d'un accord global tendant à interdire la mise au point d'armes antisatellites et à assurer le démantèlement de tous les systèmes existants. Le Traité existant entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques impose des restrictions à l'expérimentation d'armes dans un cadre ABM tout en permettant les essais d'armes dans un cadre ASAT. Un moratoire imposé à l'expérimentation des armes antisatellites existantes exige d'être formalisé par des négociations multilatérales. Les mesures d'instauration de la confiance telles que le "code de la route", les "zones interdites" et autres ne conféreraient qu'une immunité limitée aux satellites, dont l'utilisation ne cesse de gagner en importance. L'immunité totale ne peut être fournie que par une interdiction vérifiable et complète des armes antisatellites. Cela doit se faire d'urgence, avant que les problèmes de vérification dans l'espace extra-atmosphérique n'échappent à toute solution.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis l'adoption du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a mis en lumière l'importance des mesures de désarmement aussi bien qualitatives que quantitatives. Pourtant, à aucun moment, les aspects qualitatifs n'ont été abordés sérieusement. Depuis 1988, l'Inde et les autres délégations qui partagent son point de vue ont déposé un projet de résolution intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", en vue d'attirer l'attention de la communauté mondiale sur cet aspect important du désarmement.

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement dans le domaine militaire représentent aujourd'hui 25 % des dépenses totales en matière de recherche et de développement, et le rythme de l'évolution technologique dans le secteur militaire est sans précédent dans l'histoire. De nouvelles découvertes

M. Singh (Inde)

scientifiques et techniques recourant à la miniaturisation et aux capacités informatiques à grande échelle sont réalisées dans les domaines des armes nucléaires, de la défense par missiles balistiques, des armes à énergie dirigée, des armes à énergie cinétique, de l'intelligence artificielle, des armes classiques, des armes chimiques et biologiques et de la superconductivité, pour ne citer que ces domaines-là. Le déploiement de ces armes aura un effet cumulatif, exerçant un effet défavorable sur l'environnement de la sécurité internationale. La vérification sera de plus en plus difficile à réaliser en raison de problèmes techniques complexes. Il importe par conséquent que ces tendances soient surveillées dans l'intérêt de la sécurité collective de la communauté mondiale.

Etant donné que le savoir de l'homme ne connaît pas de frontière, ce qui est réalisé aujourd'hui par une poignée d'Etats peut très bien être adopté par un bien plus grand nombre demain. Il serait donc prudent de convenir collectivement d'abandonner certaines voies qui risquent d'avoir un effet de déstabilisation sur la situation de la sécurité mondiale à l'avenir, enlevant toute signification aux limitations actuelles des armements. Les progrès réalisés dans le domaine des techniques de pointe doivent constamment être évalués. Certains de ces progrès, tels que la mise au point des détecteurs, les communications et les capacités informatiques, peuvent avoir des incidences potentiellement bénéfiques en matière de vérification des accords de désarmement. Les progrès scientifiques et techniques doivent être orientés fermement vers des utilisations pacifiques.

Dans notre document de travail sur les nouvelles techniques et la course aux armements qualitatifs présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons esquissé nos propositions en termes concrets. A ce propos, nous louons le travail accompli par le Département des affaires de désarmement, qui a organisé une conférence en avril dernier à Sendai, au Japon, afin d'examiner la question en profondeur, ainsi que le rapport du Secrétaire général issu de ce processus, rapport riche en sujets de réflexion. Nous espérons que le projet de résolution présenté sur cette question recueillera l'appui de la présente session.

A la Conférence du désarmement de Genève, une attention concertée continue d'être axée sur les négociations en cours concernant les armes chimiques. Nous devons redoubler d'efforts afin d'arriver rapidement à un accord sur une convention visant l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques et sur l'élimination des stocks

M. Singh (Inde)

existants et des installations de production. Certaines dispositions fondamentales de l'accord bilatéral signé cette année entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques et de leurs installations de production ont contribué à maintenir l'élan des négociations multilatérales.

Toutefois, des mesures intérimaires destinées à empêcher la prolifération des armes chimiques, outre le fait qu'elles ne sont pas efficaces, risquent également d'ouvrir une voie parallèle qui pourrait facilement avoir pour effet de faire dérailler les négociations en cours et de brouiller l'objectif que nous recherchons. Il est une chose que la réalité politique impose et qui est que le risque ne vient pas seulement de l'utilisation éventuelle des armes chimiques mais de leur existence même. La seule manière de faire face à cette réalité est de trouver une solution politiquement viable. Pour bénéficier de l'adhésion universelle, toute convention en la matière doit être non discriminatoire et prévoir des obligations et des droits égaux pour tous les Etats, qu'ils soient ou non dotés d'armes chimiques et qu'ils aient ou non une industrie chimique importante. Elle doit comporter un système de vérification efficace propre à rassurer tous les Etats parties quant au respect de ses dispositions. Elle devrait garantir le droit absolu des Etats parties de mettre au point, fabriquer, utiliser, échanger et transférer des produits chimiques et des techniques y afférentes à des fins pacifiques, et ne devrait ni entraver ni compromettre la coopération internationale dans les secteurs pacifiques de l'évolution de l'industrie chimique.

La manière idéale d'assurer l'adhésion universelle est de rendre la convention attrayante pour d'éventuels adhérents. Une évaluation de la destruction complète des stocks d'armes chimiques doit être faite au début de l'entrée en vigueur de la convention par tous les Etats qui y adhéreront, sur un pied d'égalité. Toute évaluation à mi-parcours de la part de ceux qui possèdent des armes chimiques pourrait dissuader les Etats de devenir parties à une convention dont l'avenir serait incertain. Enfin, compte tenu de la priorité des questions nucléaires, la Conférence du désarmement pourrait se fixer un délai pour la conclusion de ses négociations sur une convention concernant les armes chimiques. Les négociations en vue d'une convention sur les armes chimiques constituent un travail de pionnier qui pourrait servir de modèle à de futurs accords multilatéraux en matière de désarmement.



M. Singh (Inde)

En 1988, la Commission a chargé le Secrétaire général d'entreprendre une étude en profondeur sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Cette idée reposait entre autres suggestions sur la proposition des dirigeants de l'Initiative des six nations d'établir un système multilatéral de vérification dans le cadre des Nations Unies en tant que partie intégrante d'un cadre multilatéral renforcé nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité tout au long du processus de désarmement et dans un monde exempt d'armes nucléaires - thème qui est également repris en détail dans notre Plan d'action.

La vérification du respect est un élément intégral et important de tout accord de désarmement, à plus forte raison dans un contexte multilatéral où tous les Etats, grands ou petits, ont le droit égal d'avoir l'assurance que les obligations découlant du traité sont bel et bien respectées. Nous sommes certains que la communauté mondiale s'intéressera à cette étude, qui favorisera les efforts destinés à renforcer la multilatéralisation du processus de désarmement.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la structure de la sécurité internationale doit être globale, ses différents éléments doivent se soutenir les uns les autres, et la participation doit être universelle. Un ordre mondial fabriqué à partir de concepts dépassés d'équilibre de puissance, de domination de blocs de puissance, de sphères d'influence et de droits et de privilèges spéciaux réservés à un groupe sélectionné de nations constitue un anachronisme inacceptable à notre époque. La nouvelle structure des relations internationales doit reposer sur le respect scrupuleux des principes de la coexistence pacifique et de la Charte des Nations Unies. Etant donné le climat international positif et moyennant la volonté politique nécessaire, nous espérons que nous serons en mesure d'arriver à un consensus dans davantage de domaines et sur un plus grand nombre de résolutions. L'Inde a l'intention de travailler en étroite coopération avec vous, monsieur le Président, et avec les autres délégations à la réalisation de nos objectifs communs.

M. GAFOOR (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole devant cette commission pour la première fois. Je souhaite saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime. Ma délégation est heureuse qu'un membre du Groupe des non-alignés, dont nous faisons partie, ait été élu à la présidence de cette éminente commission. Je tiens à vous assurer ainsi que le bureau de l'appui et de la coopération de ma délégation.

J'ai écouté les déclarations qui ont été faites à la Commission avec beaucoup d'intérêt. Beaucoup de représentants ont déclaré que la guerre froide était finie. Je ne mets pas en doute leurs déclarations. Mais la question qui se pose n'est pas de savoir si la guerre froide est finie. Ce que nous devons tous nous demander, c'est à quoi va nous mener la fin de la guerre froide? Qu'est-ce qui va remplacer la politique rigide de blocs de l'ère de la guerre froide? Est-ce que la fin de la guerre froide a renforcé la sécurité régionale et mondiale? Les réponses à ces questions, si nous les trouvons, modèleront l'avenir du système international.

La fin de la guerre froide n'a pas accru la sécurité d'Etats petits et faibles comme Singapour. En fait, elle a introduit une plus grande incertitude dans le système international. Les progrès importants dans le domaine du désarmement nucléaire des superpuissances n'ont eu aucun effet sur les ambitions ou le niveau des armements possédés par des puissances régionales comme l'Iraq. Les immenses arsenaux d'armes chimiques et classiques de l'Iraq lui ont permis de s'emparer effrontément de son petit voisin vulnérable. La fin de la guerre froide ne devrait pas être remplacée par une période d'insécurité régionale, mais la crise du Golfe a justement conduit à une situation de ce genre. Non seulement l'agression iraquienne a entraîné une nouvelle période d'insécurité au niveau régional, mais elle a également amené une présence militaire massive dans le Golfe et les régions avoisinantes.

La simple absence de guerre froide ne veut pas dire que la paix existe. Notre façon de concevoir la sécurité internationale durant l'ère de l'après-guerre froide doit donc se fonder sur deux éléments importants. D'abord le désarmement, puis, et c'est là un facteur encore plus important, le droit international. A notre avis, le désarmement et le droit international sont très étroitement liés. Tous deux font partie du processus général d'établissement de la confiance et de la sécurité dans le système international.

M. Gafoor (Singapour)

Pour comprendre la relation fondamentale qui existe entre le désarmement et le droit international, il faut d'abord comprendre les difficultés fondamentales du système international. Les nations s'arment surtout parce qu'elles se sentent vulnérables aux attaques de l'extérieur. Cette vulnérabilité est cependant inhérente à un système d'Etats souverains en concurrence. Mais ce sentiment de vulnérabilité s'aggrave lorsque l'on constate que la primauté du droit n'est pas respectée. Les Etats ne se sentent pas en sécurité lorsque des organisations internationales comme les Nations Unies ne parviennent pas à faire respecter les principes du droit international.

Les Etats s'arment quand ils ne se sentent pas en sécurité. L'insécurité est accrue par le comportement anarchique. Donc, pour persuader les Etats de désarmer, il faut d'abord assurer la sécurité en se fondant sur la primauté du droit. Le désarmement ne réussira que lorsque les principes du droit international énumérés dans la Charte des Nations Unies seront solidement établis. Les Nations Unies doivent aussi faire respecter collectivement la primauté du droit. Sinon, chaque pays s'armera au maximum pour protéger son intégrité territoriale. Cela provoquera une course aux armements. Chaque pays cherchera à assurer sa propre sécurité en renforçant de plus en plus son armement. Un tel environnement ne sera pas propice au désarmement.

Il est évident que le sentiment de sécurité fondé fermement sur le principe du respect du droit est nécessaire pour progresser dans le domaine du désarmement. C'est pour cela que nous considérons que la violation du droit international par l'Iraq est un rude coup porté au désarmement régional. L'invasion du Koweït a renforcé le sentiment de vulnérabilité de nombreux Etats, notamment de ceux qui sont petits et faibles. La crise a déjà amené des transferts massifs d'armements en provenance de l'Occident vers les pays voisins de la région du Golfe. Nous comprenons que ces armes sont nécessaires pour dissuader l'Iraq de toute autre agression. Mais, nous sommes préoccupés par le fait que la crise pourrait entraîner une escalade de la course aux armements à l'échelle régionale et internationale à plus long terme.

Il est important que la crise du Golfe soit réglée d'une façon qui fasse comprendre clairement à l'agresseur que le droit prévaudra. Nous devons lancer un avertissement afin qu'il soit clair pour tous qu'une intervention armée ne sera ni tolérée ni récompensée par la communauté internationale. Cet avertissement

M. Gafoor (Singapour)

contribuera à renforcer la confiance dans la capacité des Nations Unies à faire respecter le droit international. A ce propos, je voudrais citer une déclaration du Président de la France, M. Mitterrand, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, le 24 septembre 1990. Le Président Mitterrand a résumé avec éloquence les vues de nombreux petits pays comme Singapour en disant :

"Pour empêcher cette anarchie, pour exclure la raison du plus fort ... Je vous prie de m'entendre, l'avènement du droit, cela nous regarde tous. Quel pays peut se croire à l'abri de la violence, de l'arbitraire, de la domination d'autrui? Oui, l'heure est venue du règne de la loi internationale." (A/45/PV.4, p. 36)

En vérité, le moment est venu de faire régner le droit international. Les Nations Unies doivent assumer la responsabilité particulière de faire respecter les principes du droit international parce que la Charte des Nations Unies est le fondement du droit international contemporain. A ce propos, nous nous félicitons de la nouvelle ère de coopération entre les superpuissances dans le cadre des Nations Unies. Nous pensons que si les deux côtés dans cette nouvelle phase de coopération entre superpuissances font preuve d'un sens des responsabilités, les Nations Unies pourront prendre des mesures de sécurité collectives. Mais, en même temps, l'interprétation et l'application du droit international ne devraient pas devenir la prérogative exclusive des superpuissances.

Le respect du droit international et des organisations internationales efficaces sont les conditions sine qua non du désarmement. Ces trois éléments se renforcent mutuellement. Le désarmement sera renforcé lorsque l'on respectera le droit international. Si le droit international est respecté, des organisations internationales comme les Nations Unies pourront jouer un rôle plus important en matière de désarmement multilatéral. Cette relation tripartite entre le désarmement, le droit international et les organisations internationales m'amène au sujet suivant : le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

La fin des hostilités de la guerre froide offre à la fois des possibilités et des défis en matière de désarmement; des possibilités parce que dans un climat de tension réduite et de plus grande confiance, il peut y avoir des négociations de fond qui auront davantage de sens. Mais il y a aussi le risque que les grandes puissances considèrent qu'il est moins urgent de négocier sur le désarmement dans un climat de moindre tension. Les Nations Unies devraient donc continuer à

M. Gafoor (Singapour)

encourager, dans le cadre de la Conférence du désarmement, les négociations sur des problèmes importants tels que l'élaboration d'une convention mondiale sur les armes chimiques, la non-prolifération nucléaire et l'arrêt des essais nucléaires.

La réduction des tensions entre l'Est et l'Ouest offre une occasion importante de renforcer le rôle des Nations Unies dans les affaires de désarmement. Le moment est venu d'élargir les responsabilités des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

M. Gafoor (Singapour)

Les Nations Unies, par exemple, ont magnifiquement joué leur rôle dans le domaine du maintien de la paix internationale. Dans celui du désarmement, elles pourraient avoir un rôle similaire en se chargeant de la vérification d'accords multilatéraux, voire régionaux et bilatéraux.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qualifiés chargé d'entreprendre une étude sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification, présenté à l'Assemblée générale le 28 août 1990, où il est dit que :

"L'Organisation des Nations Unies souhaitera donc peut-être prêter une attention plus grande aux aspects multilatéraux de mesures de vérification efficaces, d'autant plus que les négociations multilatérales connaissent un regain d'importance." (A/45/372, par. 167)

Nous tenons à dire toute notre gratitude à M. Fred Bild, du Canada, Président du Groupe d'experts intergouvernementaux, qui a conduit cette étude avec succès.

Des progrès encourageants ont été faits dans le domaine du désarmement. Depuis que le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - de 1988 a été conclu, les superpuissances ont beaucoup progressé dans les négociations sur le désarmement nucléaire. Nous sommes heureux de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique souhaitent arriver rapidement à un accord sur la réduction des armes stratégiques. Cet accord représenterait une importante contribution au processus de désarmement nucléaire et créerait les conditions propices à la paix et à la sécurité en Europe et au-delà. De même, nous nous réjouissons de l'accord décisif intervenu sur les armes conventionnelles en Europe, qui sera signé le mois prochain à Paris, à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien qu'il soit limité à l'Europe, nous sommes certains que cet accord contribuera à instaurer la confiance et la sécurité en général.

Si des progrès ont été enregistrés dans le domaine du désarmement bilatéral et régional, il n'en a pas été de même dans le domaine du désarmement multilatéral, et plus particulièrement dans celui de la non-prolifération d'armes nucléaires et d'armes classiques. Toutefois, nous sommes encouragés par le travail fait par la Commission du désarmement des Nations Unies dans les négociations sur cette question. La dernière session de la Commission, réunie en mai de cette année sous

M. Gafoor (Singapour)

l'habile présidence de l'Ambassadeur Nana Sutresna, d'Indonésie, a débouché sur plusieurs importants accords et au règlement de certaines questions inscrites à son ordre du jour depuis pas mal de temps.

L'élimination des armes nucléaires est pour les Nations Unies un objectif clef du désarmement. L'Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires, présentée au Secrétaire général en septembre 1990, a beaucoup contribué à mieux faire comprendre les principaux problèmes du désarmement nucléaire. En tant que petite délégation, dont l'expérience est limitée en matière de désarmement nucléaire, nous avons tiré grand profit de ce rapport. L'Ambassadrice Maj Britt Theorin, de Suède, a présidé avec beaucoup de compétence le groupe d'experts. Nous la félicitons de son excellent travail.

Le rapport Theorin note que la croissance quantitative d'armes nucléaires a été stoppée. Mais, il déclare que la question de l'arrêt des essais des armes nucléaires reste un sujet de profondes controverses. Nous sommes inquiets de voir que la question de la non-prolifération des armes nucléaires est maintenant mêlée à celle des essais. Nous espérons que les parties intéressées poursuivront leurs négociations de bonne foi. Cependant, lors de ces négociations, il doit être bien entendu qu'un traité sur l'interdiction complète des essais est lié à la question de la non-prolifération nucléaire. Les deux problèmes ne peuvent être dissociés.

Des progrès importants ont été enregistrés dans les négociations multilatérales de désarmement, tant à Genève qu'à New York. Toutefois, regardons le tableau d'ensemble. Le désarmement est en définitive un processus politique. Il ne peut qu'aller de pair avec des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Le droit international est le facteur le plus important susceptible de renforcer la sécurité et la confiance dans des organisations internationales comme les Nations Unies. Ce n'est que lorsque nous aurons garanti le respect des principes du droit international que nous pourrons véritablement entreprendre le désarmement. Si nous laissons la loi de la jungle remplacer la primauté du droit, nous ne pourrons empêcher les pays de s'armer jusqu'aux dents pour se défendre. Le droit international est donc fondamentalement une condition préalable du désarmement. Pour de petits pays comme Singapour, le droit international est aussi le seul moyen de garantir leur sécurité et leur souveraineté.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je manquerais à mon devoir si je ne vous félicitais pas chaleureusement de votre élection à la présidence de cette très importante commission. Vous êtes un collègue estimé et un ami, et vous pouvez compter sur mon entière coopération si cela peut faciliter votre tâche. J'adresse aussi mes félicitations aux autres membres du bureau.

Nous sommes réunis en un moment de profonds changements et de grandes espérances. De tous côtés des événements positifs se produisent, comme les transformations historiques intervenues en Europe de l'Est. Les relations Est-Ouest se sont beaucoup améliorées. Les conflits régionaux - Afghanistan, Iran-Iraq et Namibie, notamment - se sont finalement calmés après une décennie de lutte qui a causé de grandes souffrances aux populations de ces pays. Au Cambodge aussi, les choses évoluent de manière encourageante, et nous avons tout lieu de croire qu'un règlement sera bientôt possible. Dans le domaine du désarmement, on a progressé sur la question du désarmement nucléaire, notamment entre les deux superpuissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique. Elles ont d'ores et déjà signé des protocoles de vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Autre fait encourageant, les deux principaux Etats nucléaires restants - la France et la Chine - ont pour la première fois participé à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation se félicite des résultats de la réunion au sommet du Président Bush et du Président Gorbatchev dans le domaine du désarmement, et plus particulièrement de l'engagement qu'ils ont pris d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, des armes chimiques et des missiles susceptibles de les transporter. Le plus encourageant a certainement été de les entendre réaffirmer que le Traité sur la réduction des armes stratégiques devait être signé avant la fin de l'année. Ma délégation pense que les progrès des pourparlers des superpuissances devraient donner une impulsion nouvelle aux négociations multilatérales portant sur ces questions.

En ce qui concerne les armes et les forces conventionnelles, mon gouvernement se félicite des progrès décisifs réalisés dans les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis qui, l'espérons-nous, déboucheront sur une réduction



M. Pibulsonggram (Thaïlande)

des armes conventionnelles en Europe et sur l'accord qui devrait être signé à Paris en novembre par les Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

D'autres régions du monde pourraient elle aussi tirer profit de l'examen et de l'application de mesures propres à accroître la confiance. Voilà pourquoi ma délégation se félicite de tout coeur de l'initiative prise récemment par les Nations Unies d'organiser une réunion régionale à Katmandou sur les mesures de confiance en Asie. La Thaïlande estime que le moment est venu pour les pays de l'Asie du Sud-Est de s'occuper de ces questions maintenant que l'ère de l'affrontement s'éloigne. La réunion de Katmandou est sans aucun doute un pas important dans la bonne direction : celle de la coopération et de la réconciliation.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Pour ce qui est des armes chimiques, on se rend de plus en plus compte à présent de la dévastation que pourraient infliger ces armes à l'humanité. De dangereux événements acquièrent un élan critique dans le monde et font des négociations portant sur une convention globale relative aux armes chimiques une question de la plus grande urgence. La crise actuelle du Golfe confirme l'importance de la tâche que nous avons à assumer ici. Le risque d'une guerre classique et, pis encore, d'une guerre chimique, dans la région du Golfe, nous préoccupe au plus haut point. La Thaïlande demande à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et espère que la paix sera bientôt restaurée dans la région grâce à des moyens non violents.

Bien que la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue récemment à Genève, n'ait pas abouti à un document final, il convient de noter que 95 % du texte du document final ont fait l'objet d'un accord provisoire. Des mesures y figurent qui sont destinées à accroître l'efficacité de l'application du Traité. La Thaïlande voit dans le Traité sur la non-prolifération (TNP) l'un des accords internationaux les plus importants dans le domaine du désarmement et estime qu'il a constitué une dissuasion utile contre une prolifération plus grande des armes nucléaires. Je tiens une fois encore à réitérer l'engagement de mon pays à l'égard du Traité et à réaffirmer notre plein appui à son égard. Nous souhaitons que ce traité bénéficie d'une participation universelle et d'une adhésion totale. A notre avis, il n'est pas question d'une méthode d'approche partielle; le Traité doit être appliqué dans sa totalité. Nous encourageons tous les Etats qui ne sont pas encore partie au TNP de s'efforcer d'urgence de le devenir.

La Thaïlande est partisan de l'utilisation de la puissance nucléaire à des fins pacifiques, à condition qu'une telle utilisation soit placée sous l'Accord de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons également aux pays en développement de fournir l'assistance technique et la coopération voulues pour assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux pays en développement signataires du TNP. Une coopération efficace pourrait contribuer au développement économique et social de ces pays en développement.

Toutefois, en ce qui concerne les essais nucléaires, l'attitude de mon pays est nette et systématique. La Thaïlande est absolument convaincue qu'une interdiction effective s'impose pour tous les essais nucléaires et est convaincue

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

que la communauté internationale aurait dû depuis longtemps arriver à conclure un traité d'interdiction globale des essais. A ce propos, la Thaïlande attend avec impatience la convocation de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, en janvier 1991. En tant que première conférence de négociations multilatérales sur cette question, cette conférence aura une signification particulière pour la communauté internationale tout entière. Nous devons donc nous efforcer de réaliser à cette occasion des résultats concrets.

La Thaïlande estime depuis longtemps que l'établissement de zones dénucléarisées dans les différentes parties du monde apporterait une importante contribution au désarmement effectif. Voilà pourquoi la Thaïlande continuera de coopérer avec ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), afin de parvenir à un projet de traité portant création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud-Est. Nous nous efforcerons également de faire accepter ce concept par d'autres Etats, en particulier ceux de la région du Sud-Est asiatique, pour obtenir l'appui le plus large possible. Nous espérons que ce concept, et plus tard le traité, augmenteront les perspectives de la sécurité régionale et permettront d'établir des relations harmonieuses et de bon voisinage entre les pays de la région.

Nous faisons face aujourd'hui à une triste réalité en vertu de laquelle, bien que la détente entre l'Est et l'Ouest ait rendu possible une réduction générale des stocks d'armements des superpuissances, les dépenses militaires ont continué de croître dans de nombreux pays, tant développés qu'en développement. Cette intensification militaire, particulièrement dans les pays en développement, nuit à leur croissance économique et compromet les normes de vie et d'emploi de leurs populations. Nous avons beaucoup entendu parler du "dividende paix" maintenant que la "guerre froide" est censée avoir pris fin. Nous aimerions voir un tel dividende affecté utilement au développement de la science et de la technologie afin d'améliorer la qualité de vie des populations du monde en développement.

Etant donné la mise au point de nouvelles technologies, l'espace extra-atmosphérique constitue un nouveau domaine à explorer. Nous devons oeuvrer de concert pour assurer que l'espace extra-atmosphérique sera préservé à tout jamais à des fins exclusivement pacifiques. La Thaïlande est persuadée que la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique mérite notre attention et notre appui à tous.

M. Pibulponggram (Thaïlande)

La Thaïlande a fermement soutenu les efforts des Nations Unies en vue de réaliser un désarmement général et complet. Aujourd'hui, je tiens à réitérer l'engagement de la Thaïlande à coopérer pleinement avec les autres Membres des Nations Unies pour mener à bien la tâche importante confiée à cette commission.

Après des années de paix précaire entre l'Est et l'Ouest, qui aurait pu prévoir le démantèlement précipité du mur de méfiance et d'hostilité qui a divisé l'Europe pendant plus de quatre décennies? Une nouvelle ère d'espoir et de réconciliation se lève sur ce grand continent. Cependant, la guerre et les souffrances se sont abattues en même temps sur le Koweït et menacent d'engloutir toute la région dont le Koweït est une petite partie. Les armes de destruction massive assemblées et déployées nous rappellent le prélude d'une guerre "qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Ces événements ont rendu nos travaux encore plus urgents. Avant tout, ils nous enseignent, une fois encore et de manière si poignante, que l'espoir que nous nourrissons de faire disparaître le fléau de la guerre ne peut provenir que de notre stricte adhésion au droit international et à la Charte des Nations Unies et de notre respect à leur égard. Ce n'est qu'alors que nous pourrons espérer voir s'épanouir la paix et assurer la survie de la postérité, de la façon dont l'envisageaient les fondateurs de cette organisation.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la délégation du Koweït et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante commission.

Vous êtes un ami noble et sincère tant dans les relations que vous entretenez avec les autres que dans la manière dont vous représentez votre pays. Vous vous êtes toujours distingué dans tout ce que vous avez fait et je crois que c'est ce qui vous a valu d'être élu. L'an dernier, vous vous êtes illustré comme l'un des représentants les plus éminents des Nations Unies.

M. Abulhasan (Koweït)

J'ai également le plaisir de féliciter les membres du bureau. Je suis convaincu qu'ils sauront, sous votre direction, mener à bien les travaux de notre commission.

Le début des années 90 a été marqué par un élément nouveau dans les relations internationales. C'est un élément qui a suscité l'espoir et l'optimisme. Les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, caractérisées par l'affrontement, la rivalité et les conflits d'intérêts, sont désormais sous le signe de la coopération et de la coordination pour conjurer les menaces. Le mur de Berlin s'est effondré et, avec lui, se sont écroulées toutes les barrières matérielles et psychologiques qui entravaient la cohésion que souhaitaient tous les peuples et les gouvernements européens, autant à l'Est qu'à l'Ouest. Le monde vit actuellement un moment unique, qui lui permettra de réaliser, grâce à cette détente qui est à l'origine de la fin de la guerre froide, les nobles buts et principes de notre organisation et de sa Charte.

Nous avons constaté avec le monde entier que des mesures concrètes et spécifiques ont été prises en ce sens dans de nombreux domaines importants, parmi lesquels deux questions essentielles dont est saisie cette commission, à savoir le désarmement et les problèmes de sécurité ainsi que le règlement pacifique des conflits régionaux. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que ce développement significatif tant attendu par tous les peuples du monde dans les relations entre les deux superpuissances a donné des résultats positifs dont les effets se sont fait sentir sur les conventions prévoyant de réduire les arsenaux nucléaires et stratégiques ainsi que les forces classiques. Le processus de règlement de certains foyers de tension a été accéléré. A l'heure actuelle, les deux superpuissances s'emploient à appliquer le Traité sur l'élimination des armes nucléaires à moyenne portée et à plus courte portée (CMF), signé en 1987. Leurs deux dirigeants ont signé récemment à Washington deux protocoles importants relatifs aux mesures de vérification, ce qui nous rapproche encore de la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

En dépit de tous ces développements favorables, considérés comme les signes précurseurs du nouvel ordre mondial tant attendu par le monde entier, le régime iraquien, animé par sa soif d'expansion, armé d'un arsenal qu'il a acquis en gaspillant les ressources quotidiennes de son pauvre peuple, a placé le monde face à ses actes motivés par la jalousie du succès économique, social et politique des Etats voisins et de leur capacité de servir leur peuple. Ce régime a donc porté un

M. Abulhasan (Koweït)

coup mortel à nos espoirs en perpétrant son agression criminelle contre le Koweït, pays musulman et pacifique, dont la générosité était sans borne. Il l'a occupé et a procédé à son annexion par la force militaire avec un mépris sans précédent des préceptes de l'islam, de la Charte de la Ligue des Etats arabes, des principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes du droit international.

Le régime iraquien ne s'en est pas tenu là. Dans le cadre d'opérations systématiques destinées à détruire l'infrastructure économique, démographique et sociale du Koweït, il a recouru au pillage, au meurtre et au déplacement des populations. Les organisations humanitaires internationales ont révélé toutes ces pratiques, dont on a, aujourd'hui, peu d'exemples dans le comportement criminel des Etats et des peuples. Les Etats et les peuples du monde entier ont manifesté une solidarité spontanée avec le Koweït, car ils étaient convaincus que l'agression, l'oppression et la tyrannie ne seraient pas limitées aux victimes du moment. Chacun pense que la menace pourrait s'étendre à tous les peuples et à tous les Etats.

Le monde connaît les antécédents du régime iraquien. C'est un régime hostile à la paix et qui menace ses voisins. Le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran, déclenché par l'Iraq, a infligé à son peuple et à sa région des pertes de plus de 400 milliards de dollars. Près d'un million de jeunes ont été tués ou blessés, sans parler de la destruction totale de l'économie iraquienne et de la déstabilisation de la région pendant plus de huit ans. Tout cela révèle clairement les antécédents de ce pays, dont le régime a renoncé du jour au lendemain à toutes les raisons qu'il invoquait pour justifier l'agression contre son voisin, l'Iran. Les actes perpétrés par ce régime ne sont qu'une aventure téméraire dont les conséquences seront graves non seulement pour le peuple iraquien mais également pour la paix internationale dans son ensemble.

Le régime iraquien s'est employé pendant des années à accumuler un arsenal considérable d'armes. Les populations arabes espéraient que cet arsenal deviendrait un bouclier qui leur permettrait de protéger et de défendre leurs droits légitimes, et ce, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de la Ligue arabe. Mais l'artillerie, les chars, les bombes et les balles de ce régime sont devenus une arme de subterfuge et un instrument d'agression injustifiable, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Iran, en 1980, lorsque Saddam Hussein a violé une convention qu'il avait lui-même signée avec Téhéran, et comme nous l'avons vu récemment au Koweït.

M. Abulhasan (Koweït)

Comme l'a constaté l'opinion publique internationale, le régime iraquien a stupéfait tout le monde et s'est attiré le courroux de tous en raison de son stockage des armes chimiques interdites que, dans sa guerre contre l'Iran et avec une brutalité sans précédent, il a utilisées tant contre des militaires que des civils. Plus récemment encore, à Halabja, il a même eu recours à ces armes contre son propre peuple. Ces scènes horribles ont été montrées par les médias.

Aujourd'hui, le régime iraquien menace tout le monde, à l'Est comme à l'Ouest. La menace d'utiliser les armes chimiques interdites est sérieuse, maintenant que tant d'Etats sont venus à l'aide du peuple koweïtien dans la défense légitime de son territoire. Ce sont les amis auxquels le Koweït a fait appel et qui se sont joints à l'effort international en vertu de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, la communauté internationale a parfaitement raison d'être préoccupée par les tentatives du régime iraquien de développer son programme nucléaire à des fins militaires illégales et interdites, en violation des règlements et garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces politiques et ces pratiques ont de très graves conséquences sur la paix et la sécurité, non seulement dans la région mais dans le monde entier. Il est certain que ces politiques et ces pratiques constituent un élément extrêmement négatif pour la course aux armements. Elles relancent et aggravent cette course à une échelle sans précédent, comme le montre l'agression barbare de l'Iraq contre le Koweït.

Un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies sur lesquels se fondent toutes les normes internationales et les règles pertinentes est le respect du concept de règlement pacifique des litiges entre Etats, de non-recours à la force dans le règlement des litiges. Aujourd'hui, devant cette commission, qui traite des questions de sécurité, ma délégation demande : Qu'en est-il de la mise en oeuvre de ce principe, consacré dans la Charte des Nations Unies? Comment est-il appliqué au régime iraquien? La communauté internationale permettra-t-elle à ce régime de fabriquer des crises dans ses relations avec un pays souverain et indépendant? Sera-t-il permis à ce régime de tourner le dos aux moyens du dialogue civilisé, de brandir ses armes et de tuer à volonté des gens chez un Etat voisin pacifique? Lui sera-t-il permis de recourir à toutes sortes d'arguments spécieux qui sont totalement en contradiction avec le droit et la logique?

La communauté internationale, représentée par les membres du Conseil de sécurité et des dizaines d'autres organisations internationales et régionales,

M. Abulhasan (Koweït)

a répondu à toutes ces questions. Ses résolutions adoptées à l'unanimité ont démontré sa détermination, fondée sur la conviction que, si jamais il était permis à un régime agressif comme celui de l'Iraq d'engloutir un pays souverain indépendant, il en résulterait un effondrement du droit et de l'ordre international. Il en résulterait, de fait, l'effondrement de tout ce qui a fait l'objet des efforts des pays du monde au cours des années. Il en résulterait la fin de toutes ces démarches pour une stabilité à long terme et l'effondrement des tentatives pour substituer la coopération et la compréhension au conflit et à l'affrontement.

Les Etats du monde ont tenté de proposer des solutions pacifiques plutôt que militaires aux conflits. De là, la position ferme et unanime adoptée par la communauté internationale contre une agression et une oppression si flagrante et si intolérable.

Le monde a fait du chemin. Aujourd'hui, au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, il avance encore plus rapidement vers le renforcement de la sécurité internationale, vers le désarmement et le règlement pacifique des litiges. Il est donc important que nous confirmions l'appel que nous avons lancé à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons tous agir de façon à assurer des progrès plus rapides vers la mise en oeuvre de ce traité et l'adoption de conventions et de résolutions en faveur de l'arrêt et de l'interdiction des essais nucléaires. Les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties réelles contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation.

Dans une région où Israël s'est construit des réacteurs nucléaires et a mis au point des bombes et des armes nucléaires, au mépris total des lois et résolutions internationales et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et où le régime iraquien tente de contourner les normes du droit international et recourt à toutes sortes de subterfuges et de moyens illégaux pour développer ses arsenaux nucléaire, chimique et biologique, il existe un besoin indubitable de créer une zone exempte d'armes nucléaires. La création d'une telle zone est une priorité absolue pour la communauté internationale. C'est la seule manière de faire en sorte que cette importante région, et, en réalité, les peuples de toutes les régions du monde, ne soit pas exposée à une guerre destructrice.



M. Abulhasan (Koweït)

Nous avons pu voir toutes les conséquences qu'ont eues sur le monde entier les événements au Moyen-Orient. Cela souligne l'existence de liens indissolubles entre toutes les régions du monde et de l'ampleur réelle du degré d'interdépendance. Il y a donc un besoin primordial d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La création d'une telle zone serait certainement avantageuse pour tous les Etats et tous les peuples.

A cet égard, nous ne pouvons que condamner l'étroite coopération nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud. Les pratiques illégales de ces deux pays menacent la sécurité, l'intégrité et la stabilité des Etats des deux régions. C'est pourquoi tous les Etats, particulièrement les Etats nucléaires, et l'Agence internationale de l'énergie atomique doivent s'abstenir de toute aide ou coopération qui pourraient favoriser le développement accru de la capacité nucléaire de ces deux pays.

M. Abulhasan (Koweït)

En même temps, nous ne pouvons que prier instamment la communauté internationale de s'engager à atteindre les objectifs du programme de travail de la conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et à travailler à la réduction des budgets militaires de façon à ce que les ressources nécessaires puissent être consacrées à des buts de développement pacifique.

Finalement, nous aimerions saisir cette occasion d'exprimer une fois de plus la profonde reconnaissance de l'Etat du Koweït pour le rôle joué par les Nations Unies dans le domaine du désarmement et du renforcement de la sécurité. Nous espérons que la vague de soutien international recueilli par cette organisation pour ses succès et les progrès réalisés dans divers domaines se transformera en une grande force d'impulsion qui apportera un appui concret à la réalisation des objectifs de la Charte et contribuera à promouvoir un respect sincère pour ses dispositions et pour les résolutions de l'Organisation. C'est ainsi que la stabilité, la tranquillité et la prospérité pour tous les peuples du monde pourront être garanties à l'heure actuelle et à l'avenir.

La séance est levée à 12 h 10.